

## Conjoncture 1er semestre 2020

Une publication de l'observatoire régional de l'économie sociale et solidaire de Bretagne  
en partenariat avec l'Urssaf Bretagne



**-2.7%**

nombre  
de postes



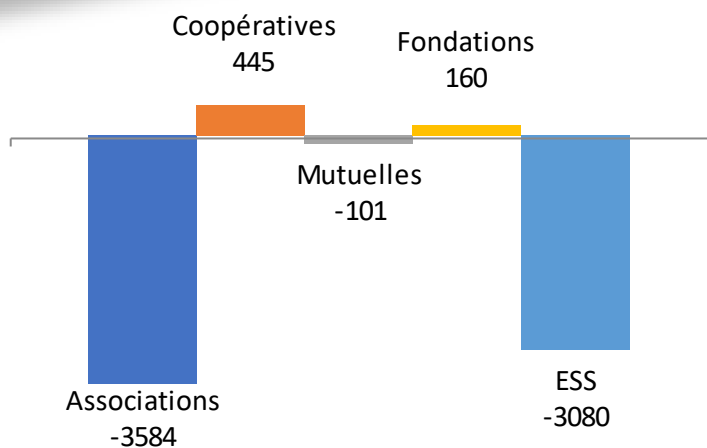
**-5.8%**

Nombre  
d'établissements



**-9.3%**

Masse salariale



Le panorama de l'emploi dans l'ESS en 2019 - avant l'irruption de la crise sanitaire - était déjà inquiétant.

Les premières données dont nous disposons montrent que la crise sanitaire impacte principalement les petites associations et vient amplifier les difficultés de secteurs fragilisés : aide à domicile, tourisme, culture.

A suivre...

Sources : Acoess-Urssaf, Evolution des effectifs trimestriels entre les 2èmes trimestres 2019 et 2020

## Evolution des effectifs par statut en glissement annuel au 2ème trimestre 2020

	postes		établissements		masse salariale*	
	Vol.	%	Vol.	%	Vol.	%
Associations	-3584	-4,0%	-583	-6,7%	-59,1	-12,9%
Coopératives	445	3,7%	-1	-0,1%	1,3	1,3%
Mutuelles	-101	-1,5%	-2	-0,6%	-3,1	-6,1%
Fondations	160	3,0%	6	7,6%	0,6	1,5%
<b>ESS</b>	<b>-3080</b>	<b>-2,7%</b>	<b>-580</b>	<b>-5,8%</b>	<b>-60,2</b>	<b>-9,3%</b>
Privé (hors ESS)	-14530	-2,0%	-724	-1,0%	-815,1	-15,8%

Sources : Acof-Urssaf, Bretagne, Statuts de l'ESS, progression des effectifs en volume et en pourcentage entre le 2ème trimestre 2019 et le 2ème trimestre 2020  
(\* masse salariale en millions d'euros)

## Une baisse plus forte que dans l'économie privée

En glissement annuel, au 2ème trimestre 2020, l'ESS bretonne enregistre une baisse de 2.7% du nombre de postes, associée à une baisse de 5.8% du nombre d'établissements employeurs, de 9.3% de sa masse salariale.

La baisse de masse salariale est beaucoup plus importante que celle des effectifs. Cet écart est le reflet de la mise en œuvre du chômage partiel et des arrêts maladie liés au contexte sanitaire.

La baisse d'effectifs de l'ESS observée en Bretagne est légèrement plus marquée qu'au plan national (-2.5%). Par contre la baisse du volume d'établissement et la masse salariale sont plus élevés au national, respectivement -6.5% et -10.6%.

La baisse du nombre de postes est plus forte dans l'ESS que dans le privé (hors ESS) : -0.7 points.

L'écart est beaucoup plus marqué pour ce qui concerne les établissements avec une baisse limitée à 1% dans le privé (hors ESS).

La baisse de la masse salariale semble plus marquée dans le privé (hors ESS) en proportion des baisses d'effectifs. Cette divergence peut s'expliquer par un moindre recours des structures de l'ESS au chômage partiel mais également par les caractéristiques des postes dans l'ESS où les temps partiels sont plus fréquents.

## Une chute de 4% des postes associatifs

Les différents statuts de l'ESS affichent des trajectoires différentes. Les effectifs des coopératives et des fondations progressent.

Les mutuelles montrent une baisse de 1.5% de leurs effectifs avec probablement un recours au chômage partiel beaucoup moins marqué dans le reste de l'économie privée : baisse de 6.1% de la masse salariale contre 15.8% dans le privé (hors ESS).

Les associations paient le plus lourd tribut à la crise sanitaire. Elle perdent près de 3600 postes, soit 20% de la baisse d'effectifs observée dans l'économie bretonne. Ces baisses d'effectifs se conjuguent avec une chute du nombre d'associations employeuses (-6.7%). Il ne s'agit pas principalement de « destruction » d'associations, mais bien d'associations qui n'ont pas embauché, ou n'ont pas renouvelé des contrats à durée déterminée, compte-tenu de l'impossibilité de mettre en œuvre leurs activités et n'apparaissent donc plus comme employeuses.

# Sur les départements



## Evolution des effectifs selon les départements et les statuts

		Associations	Coopératives	Mutuelles	Fondations	ESS	Privé (hors ESS)
Côtes d'Armor	Postes	-4,6%	0,9%	-3,3%	3,5%	<b>-3,5%</b>	-0,9%
	établissements	-8,3%	-0,6%	-1,7%	0,0%	<b>-7,3%</b>	-1,3%
	masse salariale*	-12,9%	-3,7%	-7,4%	-0,7%	<b>-10,5%</b>	-15,0%
Finistère	Postes	-4,6%	6,5%	-3,5%	1,7%	<b>-2,4%</b>	-2,2%
	établissements	-6,8%	-1,6%	1,0%	2,4%	<b>-5,8%</b>	-1,9%
	masse salariale*	-15,5%	8,7%	-10,7%	2,4%	<b>-8,0%</b>	-16,5%
Ille et Vilaine	Postes	-3,5%	1,2%	-0,3%	4,2%	<b>-2,7%</b>	-2,0%
	établissements	-6,4%	1,6%	-1,0%	9,1%	<b>-5,5%</b>	0,1%
	masse salariale*	-11,7%	-5,7%	-5,5%	2,3%	<b>-9,7%</b>	-15,4%
Morbihan	Postes	-3,6%	3,0%	-0,2%	6,2%	<b>-2,5%</b>	-2,4%
	établissements	-6,0%	0,5%	-1,1%	75,0%	<b>-5,1%</b>	-1,2%
	masse salariale*	-11,5%	-4,7%	-2,5%	-3,6%	<b>-9,5%</b>	-16,5%

Sources : Acoff-Urssaf, départements bretons, statuts de l'ESS, progression des effectifs, des établissements et de la masse salariale en pourcentage entre le 2ème trimestre 2019 et le 2ème trimestre 2020 (\* masse salariale en millions d'euros)

## Le Finistère et les Côtes d'Armor plus sévèrement impactés

L'impact de la crise sanitaire sur les associations apparaît plus marqué sur le département des Côtes d'Armor et le Finistère avec des baisses d'effectifs de 4.6% contre -3.6% et -3.5% sur le Morbihan et l'Ille et Vilaine.

Les deux premiers départements affichent également des baisses plus conséquentes d'effectifs dans les mutuelles.

Le département des Côtes d'Armor se démarque par une baisse plus marquée du nombre d'associations employeuses (-8.3%) quand elle est proche de -6% sur les autres départements. On y observe par ailleurs un décalage plus profond entre l'ESS et le reste de l'économie privée avec respectivement des baisses d'effectifs de -3.8% et -0.9%.

# Les secteurs associatifs

## Évolution des associations par secteur d'activités et départements

	effectifs					établissements					masse salariale				
	22	29	35	56	Bret.	22	29	35	56	Bret.	22	29	35	56	Bret.
<b>Enseignement</b>	-6%	-7%	-6%	-5%	-6%	-4%	-1%	-5%	-5%	-4%	-12%	-16%	-7%	-13%	-12%
<b>Sante</b>	-2%	-6%	1%	2%	-1%	-10%	-3%	-11%	2%	-5%	-2%	-10%	-3%	-2%	-3%
<b>Sport</b>	-12%	-20%	-8%	-12%	-12%	-5%	-5%	-9%	-2%	-6%	-53%	-55%	-46%	-49%	-50%
<b>Insertion</b>	-12%	0%	-9%	-5%	-7%	11%	4%	-6%	0%	1%	-22%	-27%	-41%	-34%	-32%
<b>Hebergement médico-social</b>	2%	0%	2%	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%	0%	-1%	3%	1%	1%
<b>aide à domicile</b>	nc	nc	nc	nc	-6%	nc	nc	nc	nc	-3%	nc	nc	nc	nc	-16%
<b>Action sociale sans hébergement (hors aide à domicile)</b>	nc	nc	nc	nc	0%	nc	nc	nc	nc	-1%	nc	nc	nc	nc	-9%
<b>Loisirs</b>	6%	-4%	-5%	-29%	-6%	-13%	-6%	-3%	-9%	-7%	-44%	-41%	-22%	-38%	-37%
<b>Culture</b>	-9%	-16%	-19%	-12%	-16%	-21%	-15%	-11%	-18%	-15%	-45%	-44%	-50%	-46%	-47%
<b>Hébergement</b>	nc	nc	nc	nc	-17%	nc	nc	nc	nc	-2%	nc	nc	nc	nc	-49%
<b>Restauration</b>	nc	nc	nc	nc	1%	nc	nc	nc	nc	-3%	nc	nc	nc	nc	-31%
<b>Agences de voyages et reservation</b>	nc	nc	nc	nc	-28%	nc	nc	nc	nc	-19%	nc	nc	nc	nc	-34%
<b>Organisations professionnelles</b>	nc	nc	nc	nc	-16%	nc	nc	nc	nc	5%	nc	nc	nc	nc	-20%
<b>Animation</b>	nc	nc	nc	nc	-9%	nc	nc	nc	nc	-10%	nc	nc	nc	nc	-19%
<b>Divers</b>	-7%	-3%	-4%	-5%	-2%	-11%	-10%	-5%	-7%	-8%	-19%	-16%	-14%	-17%	-18%
<b>Tous secteurs</b>	-5%	-5%	-4%	-4%	-4%	-8%	-7%	-6%	-6%	-7%	-13%	-15%	-12%	-12%	-13%

Sources : Acoff-Urssaf, Bretagne et départements, associations, progression des effectifs, des établissements et de la masse salariale en pourcentage entre le 2ème trimestre 2019 et le 2ème trimestre 2020 (\* masse salariale en millions d'euros)



## Des effectifs stable dans le social et la santé

Les secteurs de la santé ou de l'action sociale sont peu impactés par la crise sanitaire. Les effectifs salariés y sont stables. On observe une contraction de la masse salariale dans l'action sociale sans hébergement (hors à domicile) qui s'explique probablement par le recours au chômage partiel.

On soulignera cependant l'importante baisse d'effectifs dans l'aide à domicile (-6%) qui contraste avec la hausse observée dans le privé (hors ESS) : +4%. Sur ce secteur, le contexte sanitaire vient probablement amplifier un mouvement, à l'œuvre depuis plusieurs années.

## La crise sanitaire impacte principalement les petites associations

Ce sont principalement les petites associations engagées dans les services directs aux particuliers - culture, sport, loisirs, animation—qui apparaissent impactées par le contexte sanitaire.

Le secteur sportif perd 12% de ses effectifs en Bretagne (-20% sur le Finistère). Les effectifs dans la culture baissent de 16%, de -20% dans les associations du spectacle vivant.

Dans la culture comme dans le sport la contraction de la masse salariale est massive, respectivement -47% et -50%. Ces chiffres sont le reflet d'un recours important au chômage partiel

Le nombre d'associations employeuses chute de 12% dans le sport, de 16% dans la culture. Cette baisse atteint -17% dans le spectacle vivant.

Les départements du Morbihan et des Côtes d'Armor sont plus particulièrement touchés par ces baisses d'établissements employeurs associatifs.

Dans le périmètre de ces petites structures très touchées par la crise on trouve également des associations d'enseignement des pratiques artistiques. Elles expliquent en grande partie la chute d'établissement observé dans l'enseignement (-4%). L'enseignement culturel perd 10% de ses postes. Cependant la plus grande partie des pertes d'effectifs observées dans l'enseignement est due aux établissements d'enseignement catholique.

## L'hébergement touristique est le secteur associatif le plus touché

Comme une partie des secteurs culturel et sportif qui n'ont pas recruté les emplois saisonniers habituels (manifestations sportives, festivals...), les établissements d'hébergement touristique voient baisser leurs effectifs de 17% avec une contraction de la masse salariale de 49%.

# Mutuelles et coopératives



## Evolution des coopératives par secteur

	effectifs	établissements	masse salariale
Construction	4%	2%	-8%
Commerce	6%	2%	-4%
Banque et assurances	4%	-1%	8%
Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie	3%	11%	-5%
Divers	1%	0%	-19%
Tous secteurs	4%	0%	1%

Sources : Acof-Urssaf, Bretagne coopératives, progression des effectifs, des établissements et de la masse salariale en pourcentage entre le 2ème trimestre 2019 et le 2ème trimestre 2020

### Les secteurs coopératifs peu touchés

L'emploi coopératif (hors régime agricole) est constitué à 60% de postes dans les activités bancaires qui apparaissent épargnés par le contexte sanitaire, tout comme les secteurs de la construction et du commerce.

Ces deux secteurs qui représentent chacun 12% des postes coopératifs montrent une progression des effectifs mais une contraction de la masse salariale.

## Evolution des mutuelles par secteur

	effectifs	établissements	masse salariale
Assurance	-6%	-3%	-7%
Santé	3%	7%	-7%
Action sociale et hébergement médico-social	-1%	3%	0%
Divers	3%	0%	-21%
Tous secteurs	-1%	-1%	-6%

Sources : Acof-Urssaf, Bretagne, mutuelles, progression des effectifs, des établissements et de la masse salariale en pourcentage entre le 2ème trimestre 2019 et le 2ème trimestre 2020

### Les mutuelles perdent de l'emploi dans les assurances

Contrairement aux activités bancaires dont elles se rapprochent, les activités d'assurances portées par les mutuelles perdent des effectifs (-6%) et des établissements (-3%).

Les activités de santé des mutuelles (cliniques, cabinets dentaires...) voient leurs effectifs et leurs établissements progresser.



## L'Observatoire

« Ce qui ne se compte pas ne compte pas. » Cela pourrait être la maxime qui a présidé à l'émergence des observatoires régionaux de l'ESS. Créé en 2008 en Bretagne, l'observatoire de l'économie sociale et solidaire est animé par la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (Cress).

Il produit des analyses sur les caractéristiques de l'ESS sur les territoires bretons. Il conduit également des études sectorielles ou thématiques visant à identifier les facteurs clés facilitant ou freinant le développement des entreprises de l'ESS.

## Méthodologie

L'Insee a stabilisé le périmètre de l'économie sociale, de manière à permettre une exploration statistique.

Le champ de l'économie sociale et solidaire est construit à partir d'une liste de catégories juridiques. Les structures de l'économie sociale ainsi définies sont ensuite réparties en 4 familles : coopératives, mutuelles, associations et fondations.

*NB : les structures n'ayant pas de statut d'économie sociale, mais pouvant se revendiquer de l'ESS au titre des critères mis en place par la loi sur l'ESS de juillet 2014, ne sont pas encore intégrées dans le périmètre d'observation.*

La typologie sectorielle utilisée est basée sur la nomenclature d'activité française (NAFrev2) de l'INSEE.

Le secteur d'activité « animation », très présent dans l'ESS, correspond au code APE 9499Z : « autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire non-classées ailleurs ». On retrouve sous cette classification bon nombre de structures d'animation socio-culturelles et sportives, ainsi que des structures dont les activités ne trouvent pas de codification adaptée dans la Nomenclature d'Activités Française (NAF) : environnement, solidarité internationale... Il ne faut pas confondre cette catégorie avec la catégorie « divers » qui regroupe des secteurs d'activités mineurs de l'ESS pour les besoins de l'analyse.

## Sources

Le partenariat développé avec l'Urssaf Bretagne fournit à l'observatoire des données issues de la base nationale SEQUOIA : centralisation nationale des informations issues des Bordereaux Récapitulatifs des Cotisations, supports déclaratifs utilisés par les employeurs pour déclarer leurs cotisations. Les indicateurs utilisés sont les effectifs salariés moyens annuels, les effectifs trimestriels en données brutes. L'effectif salarié correspond au nombre de salariés de l'établissement ayant un contrat de travail au dernier jour du trimestre. **Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail.**

### **Attention, les données Urssaf ont évolué en 2017 dans le cadre de la convergence Acoiss Insee :**

Les changements concernent la définition du champ du secteur privé. Le champ de cette publication couvre l'ensemble des cotisants du champ concurrentiel (« secteur privé » selon la définition de la DGAFP) affiliés au régime général, hors agriculture, sylviculture et pêche (secteur AZ, qui relève en grande partie de la Mutuelle sociale agricole), hors activités extra territoriales (UZ) et hors intérim.



## La Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire de Bretagne

C'est l'outil mutualisé dont se sont dotés les acteurs de l'ESS, pour animer le développement de l'ESS dans notre région.

Regroupant une centaine d'adhérents (réseaux, fédérations ou entreprises locales), ces acteurs ont confié 6 missions à la Cress :

- **Structurer l'ESS et représenter** ses particularités et ses intérêts auprès des pouvoirs publics
- Développer une **culture ESS**, chez les jeunes et le personnel éducatif, chez les pouvoirs publics, auprès des médias
- Appuyer **la création, le développement** et le maintien des entreprises de l'ESS
- Appuyer la **formation** des dirigeants et des salariés de l'ESS
- **Diffuser les données** relatives à l'ESS
- Inscrire l'ESS bretonne dans des **dynamiques européennes**

Toutes les ressources sur l'ESS en Bretagne

[www.ess-bretagne.org](http://www.ess-bretagne.org)



### Contact

David Ison, *Chargé de mission Observatoire*  
dison@cress-bretagne.org  
02 99 85 90 92

Cress de Bretagne  
187 rue de Chatillon  
35200 Rennes

Avec le soutien de :

